79e ANNEE. — N° 87. DIMANCHE 30 JUILLET 1939.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Hitler a rétabli dans le monde la loi de la force. Il faudra bien qu'il la subisse. Ses appels indirects à la négociation ne sont qu'hypocrisie et l'on n'est pas prêt à s'y laisser prendre !

Il s'adapte, Hitler ! Il a éprouvé la solidité du barrage dressé par la France et l'Angleterre. Alors, il essaye de le tourner.

De la brutalité, il passe à la ruse. Ses moyens changent, son but reste le même. Il poursuit la réalisation de son projet qui est d'abattre la Pologne dans laquelle il voit le dernier obstacle à l'établissement d'une hégémonie qui ferait de Berlin la capitale du Continent.

⁂

Mais, au moins momentanément, il a renoncé aux procédés comminatoires. Puisque les menaces n'ont pas réussi, il essayera d'amener ses contradicteurs à des négociations dans lesquelles il serait sûr de remporter un succès puisque le seul fait d'y consentir serait lui reconnaître un droit sur Dantzig. Sans compter la possibilité pour lui d'introduire des divisions dans le front anglo-franco-polonais !

Ces jours-ci un porte-parole de l'astucieux Ribbentrop déclarait à des journalistes étrangers que « *la question de Dantzig devait être réglée par le retour inconditionnel de la Ville Libre au Reich* ». A quoi il s'empressait, le bon apôtre, d'ajouter que « *le désir du Reich est que cette solution intervienne d'une façon pacifique* ».

Et l'on ne prétendra plus, je pense, que le Führer n'est pas animé d'un grand esprit de conciliation... Pourvu qu'on les lui donne de bonne grâce, il ne prendra pas par la force la Ville Libre et le « couloir ».

⁂

Ayant fait cette aimable et gracieuse invite, Hitler attend qu'on y réponde. Si on se tait, chez les anglo-franco-polonais, Hitler pourra dire à son peuple : juge de quel côté est l'intransigeance, on n'écoute même pas mes propositions de paix. Si on se laisse engager dans une négociation, il y remporte d'abord ce premier succès d'avoir fait admettre qu'il est fondé à élever des prétentions... Et l'on soit comme il s'entend à chasser de leur maison ceux qui commettent l'imprudence de l'y laisser pénétrer.

D'ailleurs, les deux termes de la formule employée par le diplomate allemand sont proprement inconciliables. Il commence par réclamer « *le retour inconditionnel* » de Dantzig au Reich. alors que la Pologne a déclaré qu'elle se battrait plutôt que d'y consentir. Il sait donc parfaitement qu'il ne peut pas l'obtenir sans provoquer cette guerre que, précisément, il déclare ne pas vouloir ! Incendiaire qui se déguise en pompier, il ne trompera personne avec cette tartuferie !

⁂

Car le dictateur n'a pas inventé ce petit « truc ». Il reste fidèle à la plus pure tradition prussienne. C'est Frédéric II, que les Prussiens appellent « grand ». l'un des prédécesseurs et sans doute l'un des modèles d'Hitler, qui écrivait : « *Seul un sot hésiterait avant de briser un traité, si tel est l'intérêt de sa nation !* » Or, il se trouve toujours que l'intérêt de l'Allemagne est de voler ce qui appartient à ses voisins. A cause de quoi, le même Frédéric II avait formulé pour lui-même et sans doute ausi pour ses successeurs la règle de conduite suivante : « *Quand j'ai envie d'une province, je commence d'abord par la prendre, il se trouve ensuite des juristes pour démontrer que j'en avais le droit !* »

Suivant ces deux principes, il concluait en 1764 avec Varsovie, un traité par lequel il s'engageait à garantir ses droits et libertés ; huit ans après c'est lui qui prenait l'initiative du premier partage de la Pologne que son successeur achevait en 1790 en annexant Dantzig et en procédant au dépècement définitif de ce malheureux pays.

⁂

Comme l'observe un de nos confrères. le chancelier Hitler en concluant en 1934 un pacte de non-agression avec Varsovie — qu'il vient de rompre en 1939 sous prétexte que l'accord anglo-polonais est une menace pour le Reich — et en proposant plus tard au gouvernement polonais une action commune contre Moscou, agissait comme le recommande Frédéric II, afin d'endormir la vigilance polonaise.

Ei si l'on fait attention à ceci que Frédéric II, une permière fois, s'étant heurté à l'intervention de l'Angleterre, dut renoncer à Dantzig que la Prusse mit ensuite plus de 20 ans à reconquérir par une série de manœvres et de marchandages diplomatiques, on reconnaîtra que décidément Hitler n'a rien inventé. Il imite bien, mais cette fois la Pologne, qui connaît cette histoire, se défendra mieux.

⁂

En septembre 1938 — ce n'est pas vieux ! — alors qu'il n'avait pas encore rompu avec elle, Hitler, parlant des relations avec la Pologne, disait : « *Nous sommes deux peuples qui existons. Aucun ne peut éliminer l'autre. Je le reconnais et nous devons le reconnaître : un Etat de 33 millions d'hommes aspirera toujours à un accès à la mer. Il fallait trouver ici un chemin conduisant à l'entente et il a été trouvé ici. Il sera de plus en plus élargi et aménagé.* »

Aujourd'hui, il dit et il veut faire exactement le contraire. Et cet homme qui, à moins d'un an de distance, se donne à lui-même de si complets démentis, s'étonne et feint de s'indigner qu'on n'aie pas confiance en sa parole et qu'on n'ajoute aucune valeur à ses engagements. Il parle d'égalité des droits, alors qu'il ne vise qu'à asservir tous les peuples qui ne sont pas en mesure de lui résister.

C'est lui qui a rétabli dans le monde la loi de la force. Il faudra bien qu'il la subisse. Ses appels indirects à la négociation ne sont qu'hypocrisie. Londres, Paris et Varsovie ne sont pas prêts de s'y laisser prendre. Si la paix peut être sauvée, elle ne le sera que par l'étroite collaboration de leurs forces de guerre.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Le Code de la famille

Le Conseil des ministres va probablement, cette semaine, mettre au point un important décret-loi que l'on appelle déjà le Code de la famille. D'après les informations parues dans la presse, il codifierait les diverses mesures prises en faveur de la natalité et de la famille et il en contiendrait toute une série de nouvelles.

Panmi celles-ci, on cite l'extension des allocations familiales à toutes les classes de la nation, l'institution de prêts au mariage, la répression de l'avortement, des mesures contre l'alcoolisme et la pornographie.

D'innombrables idées ont été émises dans la presse ou au Parlement en vue de résoudre le problème vital dela repopulation. La difficulté, pour le gouvernement, c'était de choisir entre toutes ces suggestions, celles qui peuvent être efficaces ; et d'établir un programme d'ensemble qui ne fut ni trop ambitieux ni trop timide.

La natalité est malheureusement un des domaines dans lesquels un gouvernement dispose des plus faibles moyens d'action. C'est avant tout ne question de morale et de mœurs. Pourtant même à cet égard, un gouvernement n'est pas totalement impuissant, l'exemple de l'Allemagne le démontre. On ne peut évidemment songer à imiter l'hitlérisme. Mais un gouvernement démocratique dans la mesure où, par sa politique, il continue à redresser moralement la nation, contribue aussi à arrêter la dénatalité.

Les moyens d'action les plus directs qu'il possède sont d'ordre matériel. Sous ce rapport le problème est simple en théorie. Il s'agit d'améliorer la situation des personnes chargées de famille, ce qui ne peut se faire sous une forme ou sous une autre que par un transfert des richesses. Les employeurs, en instituant les allocations familiales, lui ont ouvert la voie depuis longtemps.

Très sagement le législateur a respecté cette institution et s'est borné à l'étendre progressivement. Divers et importants encouragements aux familles nombreuses, sous forme d'allocation d'Etat ou d'avantages fiscaux, s'y ajoutent. Il faut espérer que le gouvernement ne bouleversera pas ces améliorations. La législation actuelle peut et doit être améliorée, Mais il faut se garder des imprudences. L'exemple de l'extension des allocations familiales aux agriculteurs non salariés montre qu'à vouloir aller trop vite, on risque de se mettre en retard.

On ne peut guère agir sur es mœurs par des moyens de police. On atteint souvent par ce moyen des résultats très différents de ceux que l'on attendait. Mais il est au moins un cas dans lequel une police sévère est nécessaire et efficace : c'est celui de l'avortement. Nous ne savons ce que le gouvernement compte faire à cet égard. Peut être est-il moins besoin, pour diminuer le nombre des avortements de nouveaux textes législatifs que de simples mesures de police, rigoureusement appliquées.

Nous attendons le gouvernement à l'œuvre. Son Code de la famille se traduira sans doute par de nouveaux sacrifices pour certaines classes de la nation, mais ils seront acceptés de bon cœur, si la charge en est équitablement répartie.

R. D.

Informations

L'amitié anglo-française

M. Yvon Delbos, ancien ministre français des affaires étrangères et président du groupe franco-britannique de la Chambre des députés, fera une visite à Londres les 3 et 4 août avec M. Grumbach, vice-président de la commission des affaires étrangères de la Chambre et secrétaire général du groupe franco-britannique. Ils rendront visite au brigadier général Spears, président du comité anglo-français de la Chambre des Communes et à d'autres membres de celui-ci afin d'examiner les meilleures méthodes de coopération.

Le comité anglo-français de la Chambre des Communes compte 214 membres représentant tous les partis.

Le Code de la Famille française

Voici les principales dispositions du Code de la famille française :

1. Allocations familiales égales pour tous.

2. Prime à la naissance : (2.000 à 3.000 francs), se substituant à l'allocation pour enfant unique ; le bénéfice des allocations jouera à partir du deuxième enfant et pour les deux enfants.

3. Augmentation de la subvention accordée à la mère restant au foyer pour élever ses enfants.

4. Pour les ruraux : institution d'un prêt d'établissement et de maintien à la terre.

5. Création d'un contrat à salaire différé pour les agriculteurs qui, depuis l'âge de dix-huit ans, auront cultivé la terre de leurs parents.

Les Balkans avant Dantzig

Dans les milieux allemands bien informés, on laisse entendre que M. Hitler s'occupera d'abord des Balkans, avant de s'attaquer définitivement au problème de Dantzig.

La Hongrie, la Yougoslavie, la Roumanie sont les trois pays mentionnés comme futur « théâtre des opérations ».

A Dantzig

La presse polonaise annonce que trois cents personnes, parmi lesquelles de nombreux membres des S.A. et des S.S., ont été arrêtés au cours des derniers jours à Dantzig, où les prisons seraient encombrées de détenus politiques.

Les négociations anglo-soviétiques

Sir William Seeds, ambassadeur de Grande-Bretagne, M. Naggiar, ambassadeur de France, et M. William Strang, ont eu aujourd'hui avec M. Molotov un entretien qui s'est poursuivi de 17 heures à 18 h. 30. L'entrevue avait été demandée par les négociateurs anglo-français.

Mais cette entrevue n'a pas été décisive. D'autre part, à Moscou, on pense qu'une nouvelle entrevue anglo-franco-soviétique aura lieu très prochainement. Quant aux informations selon lesquelles des missions militaires anglaise et française seraient envoyées à Moscou, elles ne sont pas démenties.

Russie et Japon

La situation entre la Russie et le Japon menace de s'aggraver.

Les incidents presque quotidiens qui surgissent entre les pêcheurs japonais et les bateaux russes aggravent encore la tension.

De source bien informée, on indique que le gouvernement japonais se prépare à établir le blocus de l'île Sakhaline. Un nombre important de navires de guerre ont quitté Tokio depuis vingt-quatre heures pour une destination tenue secrète.

Quatre navires de ravitaillement ont également quitté le port.

Le Siam devient officiellement La Thailande

Conformément à la notification de la présidence du Conseil, en date du 24 juin 1939, les différents services du gouvernement royal emploieront dorénavant les mots la Thailande à la place des mots le Siam et le mot Thaï à la place du mot Siamois dans leurs communications en langue française.

Toutefois, cette notification n'implique aucune modification des textes légaux où les mots Siam et Siamois sont employés.

Contre les agitateurs en Irak

Le gouvernement irakien a étendu l'état de siège aux régions de Sindjar et de Chaikhan, dans la circonscription de Mossoul, afin de purger complètement le pays des agitateurs.

Etats-Unis et Japon

Le gouvernement vient de dénoncer le traité de commerce et de navigation conclu en 1911 avec le Japon.

La dénonciation du traité a été décidée par MM. Roosevelt et Cordell Hull après la détermination de la commission des affaires étrangères du Sénat de reporter à la fin de la semaine l'étude de la proposition de M. Vandenberg pour la dénonciation du traité en question.

La dénonciation prendra effet dans six mois, soit à partir du 26 janvier 1940 permettant ainsi au Congrès de discuter, dès le début de sa prochaine session, la question de l'embargo des matières premières à destination du Japon.

Les événements de Chine

L'agence Tass annonce que selon une information de l'état-major des troupes mongolo-soviétiques dans la République populaire de Mongolie, des combats aériens ont eu lieu les 23, 24 et 25 juillet. D'après cette information, l'aviation japonaise aurait perdu 68 avions de chasse, 4 avions de bombardement, 2 avions de reconnaissance et 2 aérostats. De son côté, l'aviation soviéto-mongole aurait perdu 20 appareils.

EN PEU DE MOTS...

— Le cinquième anniversaire de la mort du maréchal Lyautey a été célébré dans différentes villes du protectorat, notamment à Rabat, devant le mausolée où repose le maréchal ; et à Casablanca, au pied de la statue du maréchal.

— Le Cabinet anglais a fixé au 19 septembre la date de rentrée du Parlement qui, ainsi qu'il a déjà été annoncé, doit partir en vacances le vendredi 4 août.

— D'après un communiqué du ministère des P.T.T., pendant le 2e trimestre de l'année 1939, le nombre de titulaires de comptees-courants postaux est passé de 814.491 à 829.784.

— Le bilan de la Banque de France pour la semaine du 13 au 20 juillet 1939 fait ressortir une encaisse or de 92 milliards 266.003.211 fr. 48, sans aucun changement sur la semaine précédente.

— Une collision due au brouillard s'est produite dans la Manche entre le pétrolier français « Surik » et le vapeur suédois « Grangesberg ». Six hommes du pétrolier « Surik » seraient noyés.

— Le gouvernement anglais a décidé d'acheter 80 chalutiers qui seront transformés et affectés à la marine de guerre pour donner la chasse aux sous-marins.

NOS ÉCHOS

Retraite ?

Mussolini est fatigué, Certaines déceptions de la politique de l'Axe l'ont laissé, dit-on, dans un état de découragement. Il penserait à s'aménager une sorte de retraite, d'où il pourrait diriger le sort de l'Italie sans s'occuper des détails. Le titre de « fondateur de l'Empire » qu'on lui décerne habituellement lui permettrait de trouver une situation constitutionelle qui équivaudrait à celle du roi (lequel, à son tour, est devenu empereur).

Dans ce cas, on dit à Rome que le gouvernement serait confié à un triumvirat, formé par Starace, secrétaire du parti, Alfieri, ministre de la propagande, et Ciano, comme chef reconnu,

Le bruit court. Mais que feraient dans ce cas, Balbo et Grandi.

Pétain et Ciano.

Au cours d'une réception, la simplicité du maréchal Pétain, dont la tenue bleu horizon n'était relevée que par deux décorations, la médaille militaire française et une décoration espagnole analogue, faisait contraste avec la bigarrure du ministre italien, à l'uniforme surchargé d'or et de décorations.

Le colonel Gassapo, chef d'état-major d'une armée durant les hostilités et ancien élève de notre Ecole de guerre, en fit la remarque :

— Les plus *decorados* ne sont pas toujours les meilleurs !

Le Führer humoriste.

M. Hitler est parti passer quelques jours à Berchtesgaden. Aussitôt, interdiction a été faite à tous les avions de survoler la région. Motif : le Führer ne veut pas être dérangé par le bruit des moteurs.

Fort bien.

Mais n'y a-t-il vraiment pas quelque chose de bouffon dans le fait que l'homme qui se prétend troublé par quelques vrombissements est précisément celui qui dérange et l'Europe et le monde avec ses bruits de bottes, de bottes...

Optimisme.

Une dame a une petite bonne très agréable, mais d'un optimisme parfois irritant. L'autre matin, elle laissait dégringoler une pile d'assiettes qui se brisaient naturellement. La maîtresse de maison eût un léger mouvement d'humeur :

— Oooh ! le nouveau service ! ! !

— Oui, m'ame, fit la petite bonne avec un sourire angélique, oui, mais c'est encore une chance que je n'aie pas pris la peine de les laver !

Description.

— Qui a sonné, Mélanie ?

— Oh ! un monsieur dont j'ai pas compris le nom. Y veut voir Madame.

— Moi ? Comment est il ?

— Petit, gros, assez laid. dans les quarante ans, comme Monsieur.

LE LISEUR.

Question du jour

LE DEVOIR MILITAIRE DES ÉTRANGERS

L'afflux des étrangers en France, on en compte aujourd'hui plus de trois millions et demi, et la tension internationale qui peut, du jour au lendemain, tourner au conflit armé, posent des problèmes que les citoyens français, épris de justice autant que de générosité, souhaitent de voir résolus au plus vite. Il y a le problème économique, et puis il y a le problème militaire. Du point de vue économique, les commerçants s'inquiètent de plus en plus de la concurrence que les étrangers viennent leur faire en s'établissant chez nous, et il faut bien reconnaître que le gouvernement a fait preuve d'une grande timidité dans les mesures qu'il a prises à ce sujet. Du point de vue militaire, le gouvernement a montré plus de vigueur et les récents décrets-lois qu'il a pris peuvent suffire.

La question qui se posait était celle-ci. Si la guerre éclate, nécessitant la mobilisation générale, obligeant par conséquent des chefs de famille, des chefs d'industrie, des commerçants à tout abandonner pour aller remplir leur devoir, conformément à leur ordre d'appel, est-ce que les étrangers résidant en France ne vont pas mettre à profit cette situation pour prendre la place des mobilisés et réaliser gains et bénéfices alors que les Français se feraient tuer ?

Il y avait là quelque chose d'inique : le Gouvernement l'a parfaitement compris et les décrets-lois du 12 avril 1939 et du 27 mai 1939 qu'il a pris pour y mettre obstacle, ne s'inspirent d'aucun sentiment hostile ou inhospitalier à l'égard des étrangers résidant en France ; au contraire, il les admet au grand honneur de servir la France et d'acquérir, par cela même, des droits à la reconnaissance du pays.

Jusqu'alors, les étrangers ne pouvaient être admis à servir que dans la légion étrangère en contractant un engagement de cinq ans ; ils n'y étaient nullement astreints ; il n'y avait d'exception que pour les « apatrides » qui étaient appelés et incorporés avec leur classe d'âge, dans les mêmes conditions que les jeunes Français, et pour les jeunes gens nés en France de parents étrangers, qui étaient soumis à la loi française de recrutement, à moins que dans l'année suivant leur majorité. ils n'eussent décliné la qualité de Français.

Quant aux individus de tout âge entrés en France pour quelque motif que ce fût, aucune loi militaire ne s'occupait d'eux ; il est évident qu'en cas de guerre, la mobilisation générale des Français leur aurait fait une situation privilégiée, inadmissible à tous égards.

Beaucoup d'étrangers, foncièrement attachés à la France sentaient si bien le côté anormal de cette situation qu'ils étaient résolus à contracter un engagement pour la durée de la guerre, conformément à l'article 64 de la loi de recrutement, qui ne joue qu'en cas d'ouverture des hostilités.

La situation des étrangers est désormais réglée de la manière suivante : 1° les étrangers de 18 à 40 ans, aptes au service militaire, sont admis à contracter, soit dès le temps de paix, soit dès l'ouverture des hostilités, un engagement pour la durée de la guerre, en vue de servir dans des corps spéciaux de combattants étrangers faisant partie organiquement de l'armée française ; 2° les étrangers bénéficiant du droit d'asile sont assujettis, de 20 à 48 ans, dans les conditions fixées par les lois de recrutement, à fournir dès le temps de paix, pour une durée égale à la durée du service imposé aux Français, des prestations dont le caractère et le mode d'exécution seront déterminés par décret. Ce décret est encore à l'étude. Ils sont en outre soumis à toutes les obligations imposées aux Français par la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre ; ils peuvent donc faire l'objet de réquisitions individuelles ou collectives, générales ou locales.

Ainsi, désormais, pour les étrangers, trois sortes de dispositions relative au service militaire : 1° engagement dès le temps de paix, pour le temps de guerre ; 2° assujettissement, pour la durée du service militaire imposé aux Français, à des prestations dont le caractère sera défini par décret ; 3° assujettissement à toutes les obligations imposées aux Français par la loi d 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre.

Ceux qui ne se soumettraient pas à ces dispositions seraient passibles de sanctions, à moins de quitter le territoire français, sans espoir de retour, dans les délais qui leur seraient impartis.

Telles sont les innovations parfaitement rationnelles des deux décrets-lois précités. Cela ne vaut-il pas mieux que de créer des camps de concentration pour les étrangers suspects ? Plus de suspects désormais : ou les étrangers obtempéreront aux ordres d'appel qui leur seront adressés, ou bien ils seront refoulés.

Les décrets auront en outre l'avantage d'obliger l'administration à recenser exactement les millions d'étrangers résidant chez nous, à connaître leur domicile, à les suivre partout où ils s'installeront à l'intérieur du pays. Ceux qui ne seront pas en règle devront également repasser la frontière.

On attend le décret qui fixera les « prestations » auxquelles ils seront soumis. Ce décret est difficile à rédiger, car il y a lieu de tenir compte des règles internationales en la matière, de la situation faite, à l'étranger, à nos nationaux, des traités d'établissement actuellement en vigueur. Il importe cependant de ne pas faire attendre trop longtemps la publication de ce décret, car les événements peuvent se précipiter, et contraindre alors nos gouvernants à des improvisations fâcheuses. Dès maintenant, il faut prévoir l'emploi qui sera fait des étrangers astreints aux prestations et procéder à leur instruction à cet effet. Si tout se passe avec méthode, les mesures dont il s'agit sont susceptibles d'augmenter assez sensiblement nos effectifs et nous répétons que le plus grand nombre de ces ressortissants des autres nations ne demandent qu'à rendre service au pays qui les accueille si généreusement et les fait bénéficier de ses lois et de ses libertés, introuvables ailleurs.

Maurice DUVAL.

Chronique du Lot

Les Cadets du Quercy

Le dimanche 16 juillet, départ joyeux de la gare d'Austerlitz du train spécial de la colonie quercynoise des vacances. Grâce à cette belle œuvre de solidarité sociale, plusieurs centaines de jeunes Lotois — de 5 à 12 ans — peuvent, à bon compte, se rendre « au pays » pour y faire une cure salutaire d'air et de soleil.

Cette année, le contingent des Cadets fut plus important ; il fait honneur au dévouement de Mme Paillet, qui, entourée de Jules Crabol et de Gaston David, reçut avec la meilleure cordialité de nombreuses inscriptions le 2 juillet à l'école de la rue du Pont-de-Lodi.

⁂

Après « les petits », les aînés préparent leur voyage au Quercy natal.

Pour mieux prendre contact avec leurs compatriotes qui ne sont pas momentanément « déracinés », ils organiseront, dans l'intérêt du commerce local, les vendredi 1er et samedi 2 septembre, à Cahors et dans l'arrondissement de Cahors, de populaires manifestations régionalistes.

Sur la convocation de Gaston David, les délégués des Cadets du Quercy et de la Diane ont arrêté le programme de ces deux journées, dont le prochain numéro de Cahors vous apportera les détails.

⁂

Indiquons, dès aujourd'hui, que le vendredi soir 1er septembre — jour de foire, — sur les allées Fénelon de Cahors, sera offerte à la population cadurcienne une soirée de gala gratuite avec le concours de l'Orphéon, de l'Avenir, du Cercle Musical du P.-O., de « Los Brugos Carcinolos » et d'artistes réputés choisis par la talentueuse Mlle Germaine Ganiayre ; et que, le samedi 2 septembre, sous la conduite d'Ernest Lafon, l'écrivain cher aux « Vacanciers », ce sera la Route du Vin de Cahors, avec déjeuner à Puy-l'Evêque et visite du château de Bonaguil.

⁂

Et maintenant, bonnes vacances à tous, moins de 20 ans et plus de 20 ans !

Nous plaignons sincèrement ceux qui n'auront pas la possibilité d'aller en Quercy.

Mais à ceux-là comme à ceux, plus heureux, qui vont revoir notre « terre de merveilles », nous demandons instamment de répéter autour d'eux que les Cadets du Quercy, fondés en 1907 par M. de Monzie, sont la seule association des originaires de l'arrondissement de Cahors habitant la région parisienne.

Et nous les prions de rappeler à tous leurs amis ces deux rendez-vous:

Vendredi 1er septembre, à 20 heures, allées Fénelon, à Cahors.

Dimanche 1er octobre, à 14 heures, Moulin du Berry, 9, rue de Berri, à Paris.

L'ouverture de la chasse

L'ouverture de la chasse dans le Lot aura lieu le dimanche 17 septembre.

Dans le Tarn-et-Garonne, elle aura lieu le dimanche 20 août et dans le Lot-et-Garonne, le dimanche 27 août.

L'ŒUVRE DES VIEUX DU VOLANT

Tout le monde connaît maintenant les Vieux du Volant. Plus de 12.000 bons automobilistes sont fiers d'avoir été agréés par leur Comité. Les usagers de la rue et de la route doivent leur être reconnaissants de l'action qu'ils mènent pour améliorer la sécurité de la circulation.

C'est en 1932 qu'ils lançaient leur campagne pour la sécurité de la route et commençaient immédiatement l'éducation, non seulement des automobilistes, mais aussi des piétons et des cyclistes, avec leurs séries de Conseils de prudence publiées à des millions d'exemplaires par toute la presse.

Ils créaient ensuite l'inspection des véhicules automobiles, appliquée maintenant couramment sous le nom de visites gratuites de sécurité.

Ils organisaient en même temps une véritable police auxiliaire de la route sous le nom de Service de Surveillance routière, en partie réalisé depuis deux ans.

On peut dire qu'actuellement toutes les questions concernant la sécurité de la circulation sont automatiment centralisées aux Vieux du Volant, grâce à leurs annuels Congrès pour la sécurité de la route. Leur Comité a une expérience basée sur des faits et sur des réalisations, ce qui lui permet d'avoir un plan d'action sans cesse amélioré puisque l'on y tient compte de toutes les nouveautés dans tous les domaines qui touchent à la sécurité de la circulation.

C'est pour cela que les automobilistes conduisant depuis au moins quinze ans sans accident grave sollicitent de plus en plus leur inscription à cette élite de l'automobile. Toutes demandes doivent être adressées au siège social des Vieux du Volant, 8, rue de l'Arcade. Paris, qui étudiera les dossiers présentés, car tous les postulants ne sont pas toujours agréés.

Le "Journal du Lot" est en vente à PARIS
BAZAR D'ORSAY
13, rue du Bac, 7e

Le krach de la Banque Delpech

De notre correspondant :

Le Krach de la Banque Delpech de Figeac fait environ 70 victimes connues. Bien d'autres personnes, également, prises dans les opérations de cet établissement, n'ont pas cru devoir se plaindre par une sorte de respect humain, assez mal placé, et ont accepté (sans mot dire), avec une philosophie désabusée le préjudice qui leur a été causé.

La banque Delpech de Figeac avait acquis (étant une vieille maison de province) une très grande notoriété et obtenu la confiance de ses nombreux clients.

Pendant longtemps cet établissement passait avec raison pour une affaire saine et sa direction, confiée à Mme Vve Delpech, au-dessus de tout soupçons.

Depuis 1932 cependant les opérations bancaires commencèrent à péricliter. On enregistrait d'un bilan à un autre des déficits de plus en plus inquiétants.

En 1936, les plaintes des clients de la banque affluaient au parquet. Elles donnaient lieu peu de temps après à l'ouverture d'une information, le 21 février 1936.

L'instruction aboutissait tout de suite à des inculpations pour abus de confiance. Cette instruction, particulièrement délicate et laborieuse, se clôturait il y a quelques mois à peine.

Entre temps, la banque avait déposé son bilan et était déclarée en faillite le 21 avril 1937.

Le montant du déficit s'élève à 1.500.000 francs.

Quatre inculpés ont comparu devant le tribunal correctionnel de Figeac : Mme Veuve Delpech, directrice de la banque, M. Chassagnie, codirecteur de l'établissement du mois de mars 1935 au mois de décembre de la même année, M. Lacourcelle et M. Chéron, demandeurs et placiers de la banque.

Voici par quels procédés la banque accumulait les dupes et parvenait à leur soutirer des sommes parfois importantes.

Soit par le canal des deux personnes chargées de prospecter la région soit directement en conseillant les clients aux guichets mêmes de l'établissement de crédit, on obtenait des fonds destinés à des placements généralement de tout repos.

Les sommes destinées à ces achats de titres étaient encaissées mais en place des valeurs demandées on délivrait à la longue de simples bons de caisse de la banque Delpech gagés sur le crédit hypothétique de cette maison croulante. Ces bons de caisse figurent dans l'affaire pour une somme dépassant 500.000 francs.

En d'autres circonstances, on persuadait aux clients de souscrire des titres de la Société toulousaine « Monoto », aujourd'hui en faillite.

La défense de Mme Delpech a été présentée par M. le bâtonnier Arnal, du barreau de Toulouse ; celle de M. Chassagnie, par M. Bizos, M. Berthon et M. Touatti, du barreau de Paris. M. Maurange plaide pour Chéron et Lacourcelle.

Cette affaire souleva l'étude de points de droit qui furent exposés avec habileté et talent par les défenseurs. L'accusation était soutenue par M. Guyon, substitut du procureur de la République, qui prononça un réquisitoire remarquable de fond et appuya son argumentation sur des textes juridiques des plus sérieux.

Le tribunal décide dans un jugement fortement motivé ; Mme Vve Delpech, inculpée principale est condamnée à quinze mois de prison ; M. Chassagnie est condamné à 1.000 fr. d'amende et M. Lacourcelle est condamné à un an de prison.

Le tribunal décide que ces peines ne se confondent pas avec celles déjà prononcées.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Activité aérienne du 21-7 au 28-7-39

37 minutes de vol par le Dr de Nazaris, pour une cure de coqueluche.

Membres de l'Aéro-Club du Quercy, assistez au banquet de la fête du 17 septembre prochain. Inscrivez-vous chez M. Barat, garage, place Gambetta, Cahors.

Triple contravention

Pour défaut de miroir rétroviseur, pour défaut de plaque indiquant le poids du camion vide et chargé, pour avoir écrit seulement à la craie les numéros minéralogiques de l'auto, une triple contravention a été dressée à M. Léonard, boucher à Sarlat (Dordogne).

PALAIS des FÊTES

SAMEDI 29
DIMANCHE 30 JUILLET (*en soirée*)
DIMANCHE (*matinée*)
Gaby MORLAY et Jules BERRY
DANS
Un déjeuner de Soleil
d'après la pièce d'André Birabeau
EN COMPLEMENT :
Réservistes improvisés

LE CONCOURS DES BUREAUX DE POSTES DU TOURING-CLUB DE FRANCE

Le Touring-Club de France organise tous les ans, depuis 1928, un concours entre les bureaux de poste de France.

Ce concours concerne particulièrement la propreté intérieure et l'hygiène des bureaux et, pour le classement, il est tenu compte uniquement de l'action personnelle exercée par le receveur à ce sujet.

Cette année, les bureaux de poste des départements suivants seront admis à concourir :

Cher, Doubs, Haute-Saône, Seine-et-Marne, Vosges, Yonne, Bas-Rhin, Calvados, Côtes-du-Nord, Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne, Allier, Bouches-du-Rhône, Haute-Loire, Rhône, Vaucluse, Aude, Haute-Garonne, Tarn, Lot, Basses-Pyrénées.

Tous les receveurs de ces départements, désirant briguer les prix, médailles et diplômes, offerts par le Touring-Club de France, doivent poser leur candidature en écrivant au Siège du Touring-Club de France, 65, avenue de la Grande-Armée, Paris. Ils recevront alors les fiches et imprimés destinés aux usagers de leur bureau.

Le concours sera clos le 31 décembre 1939.

HORAIRE DE LA SEMAINE DES SERVICES POSTAUX AÉRIENS D'AIR-FRANCE

Jours et heures limites de dépôt des correspondances avion à Cahors pour profiter des prochains départs :

Pour le Levant, mercredi et samedi, 7 h. 15.

Pour l'Extrême-Orient, mercredi, 7 h. 15.

Pour l'Amérique du sud, samedi, 22 h. 15, mercredi 18 h. 20.

Pour l'Afrique occidentale, mardi et samedi, 22 h. 15.

Pour l'Europe et l'Afrique du nord, services quotidiens.

Naturalisations

Sont naturalisés Français : Buillet (Nicolas), ouvrier agricole, né le 8 juin 1909, à Introd (Italie), demeurant à Cahors. Grob (Albert), cultivateur, né le 2 juin 1894, à Mettmenstetten (Suisse), ayant 10 enfants mineurs, et Hammerly (Marie-Elisabeth), sa femme, née le 29 septembre 1895, à Savagnier (Suisse), demeurant à Castelnau-Montratier (Lot).

Pour les anciens combattants

Un décret du ministre des pensions précise les modalités de la collaboration entre la caisse nationale au crédit agricole et l'Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation en vue de faciliter l'accession à la propriété rurale des victimes de la guerre et anciens combattants.

150 ans d'interdiction de séjour

La police d'Avignon a arrêté, sous l'inculpation de vagabondage et d'infraction à des arrêtés d'interdiction de séjour, la femme Alexandrine Fagonde, âgée de 48 ans, originaire de Villeneuve-sur-Lot.

Le casier judiciaire de cette femme porte un total de 150 années d'interdiction de séjour ! C'est un record !

Les engagements des étrangers pour la durée de la guerre

Aux termes des dispositions du décret du 27 mai 1939, publié au *Journal Officiel* du 9 juin 1939, les étrangers âgés de 18 à 40 ans peuvent être admis à contracter dès le temps de paix, un engagement pour la durée de la guerre, en vue de servir comme soldats dans les corps spéciaux de combattants étrangers faisant partie de l'armée française et constitués en temps de guerre.

L'attention des étrangers est attirée sur les indications ci-après :

a) Les engagements ainsi souscrits entraînent pour les engagés l'obligation d'accomplir un stage d'instruction militaire d'une durée de trois mois.

b) Ces engagements ne pourront être souscrits que pour servir comme soldats de 2e classe et ne donnent droit à aucune prime.

Pour être admis à souscrire cet engagement les étrangers doivent remplir les conditions suivantes : être aptes physiquement ; être porteurs, soit de la traduction en français de leur acte de naissance, certifié par un traducteur assermenté près d'un tribunal civil, soit de la copie d'une pièce d'état civil équivalente, certifiée conforme et accompagnée d'une traduction en français (passeport, carte d'identité, livret de famille...) ; fournir un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire, le commissaire de police ou le consul ; pour les jeunes gens âgés de moins de 20 ans, être porteurs du consentement de leur représentant légal ; présenter un titre témoignant qu'ils sont en règle avec les prescriptions concernant le séjour des étrangers en France.

Les étrangers désireux de s'engager peuvent se présenter porteurs des pièces visées ci-dessus, au Commissariat du Bureau de recrutement de leur résidence, à l'exclusion de tout autre organisme.

Double contravention

Pour défaut de carte grise de l'auto, pour défaut de numéro d'ordre à l'avant de sa voiture, une double contravention a été dressée à un mécanographe de St-Omer-l'Armône (Seine-et-Oise), par les gerdarmes de Gramat.

CAHORS

ROUTE A RÉPARER

Les automobilistes, les motocyclistes, et même les cyclistes, qui suivent la route d'Arcambal, manifestent un mécontentement qui est bien justifié.

En effet, lorsqu'ils arrivent au tournant de Pech-Lamac, près de Berganty, la visibilité est tellement nulle, que deux véhicules marchant même à une allure modérée, venant en sens inverse, sont dans l'impossibilité de s'éviter.

Et, hélas ! des accidents se produisent trop souvent. Il paraîtrait que, la semaine dernière, il y a eu quatre collisions. C'est, on l'avouera, un peu excessif, et, il est à craindre que, en cette bonne période où les touristes arrivent nombreux dans notre région, ces accidents soient encore plus fréquents et plus graves.

Ce serait déplorable. Des mesures, dès lors, s'imposent. Il suffirait de faire ce que les usagers de la route, et les habitants de cette région ont demandé depuis longtemps, c'est-à-dire, améliorer le tournant de Pech-Lamac.

C'est chose possible, certes, car les travaux à exécuter ne sont pas très importants. Le service compétent ne manquera pas d'entendre les réclamations formulées et ce sera dans l'intérêt public.

L. B.

CONCERT PUBLIC

La fanfare des petits orphelins de Saint-Georges-de-Lisle à Saint-Fraimbault (Mayenne) a donné vendredi le concert annoncé, au Kiosque des Allées Fènelon, à 1 heure et demie de l'après-midi. Malgré l'heure peu favorable et la grande chaleur, un nombreux public se pressait autour des petits musiciens dont la valeur n'a pas atteint le nombre des années.

Le programme du concert était composé de morceaux très variés dont l'exécution impeccable permit d'apprécier la valeur de tous les éléments de cette jeune phalange. Et le public surpris et charmé leur fit un grand et mérité succès.

Le concert fut terminé par *la Marseillaise*, rendue avec une remarquable sonorité.

Le public applaudit longuement les jeunes musiciens.

Obsèques

Vendredi matin, ont été célébrées les obsèques de M. François Boissières, retraité des P.T.T. décédé à Cahors, à l'âge de 72 ans.

M. Boissières qui, pendant de nombreuses années, avait été employé à la poste de Cahors, était bien connu et estimé. Aussi bien, une foule nombreuse, parmi laquelle se trouvaient de nombreux employés des Postes, a suivi le convoi funèbre du regretté disparu.

Nous prions Mme François Boissières, M. et Mme Milhas, les familles Boissières, Girma, Brugidou, Albouys et tous les parents de vouloir bien agréer nos bien sincères condoléances.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'Indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**
Spécialiste renommé d'Indéfrisables
4, rue Mal-Foch, CAHORS. — Tél. 170
Pas plus cher, mieux, plus chic

L'AFFAIRE DE BOUDON DE LA ROQUETTE

Un ancien huissier de Figeac, Boudon de la Roquette, est poursuivi devant le tribunal correctionnel de Figeac, sous l'inculpation d'abus de confiance.

En 1935, Me Boudon de la Roquette succéda comme huissier à Figeac à M. Loudes, démissionnaire en sa faveur. Outre la charge d'huissier audiencier, Me Boudon de la Roquette acquit de son prédécesseur, avec l'assentiment des diverses banques intéressées, l'office d'encaisseur d'une dizaine d'établissements bancaires parmi lesquels se trouvaient : le Crédit Lyonnais, la banque Moulinou, la banque Roques, le Crédit Commercial de France, la Société Générale, la Banque Populaire du Quercy, la banque Cottus, la Banque de France, le Comptoir National d'Escompte et la B.N.C.I.

Courant mai 1938, plusieurs de ces établissements déposaient des plaintes en détournement d'effets et M. le juge d'instruction ouvrait alors une information. Le prévenu fut arrêté et l'instruction se poursuivit.

Il résulte de l'instruction que Boudon de la Roquette aurait ainsi détourné, au préjudice de diverses banques, une somme de 139.000 francs environ.

Entre temps et après être resté environ trois mois en prison, La Roquette fut mis en liberté provisoire.

M. Albert, procureur de la République, a soutenu les accusations et Me Faugère, du barreau de Figeac, a présenté la défense de Boudon de la Roquette.

Le tribunal a rendu son jugement. Boudon de la Roquette est condamné à 18 mois de prison avec sursis.

RÉCOMPENSE AUX ANCIENS SERVITEURS AGRICOLES

Il est rappelé aux agriculteurs que la Chambre d'agriculture du Lot a décidé cette année de décerner des récompenses aux anciens serviteurs agricoles (domestiques et servantes de ferme) actuellement en fonctions et comptant 10 années de service *au moins* à la date du 1er juin 1939 dans l'exploitation qui les occupe actuellement.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 août à la Chambre d'agriculture du Lot, Maison de l'agriculture à Cahors. Elles comporteront les renseignements suivants : nom et prénoms de l'employé, adresse de l'exploitation, nom de l'employeur, emploi occupé, date d'entrée au service dans l'exploitation, n° de la carte d'immatriculation de *l'employé* aux assurances sociales, n° de la carte d'immatriculation de *l'employeur* aux allocations familiales.

Ces renseignements seront certifiés par le maire et signés par l'employé et l'employeur.

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de Mlle Marcelle Cazalens, fille de Mme et M. Cazalens, de la firme Delcros et Barrat, décédée à l'âge de 22 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Cahors au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme et M. Cazalens, à leur fils Eloi, à tous les parents nos bien sincères condoléances.

Réserve

M. Cartier, lieutenant de réserve d'infanterie de la 14e région est autorisé à accomplir un stage d'un an, à compter du 1er octobre 1939 dans les troupes coloniales et affecté à la 17e région.

Auto contre moto

Une auto conduite par M. D..., demeurant à Mons (Belgique), est entrée en collision avec l'auto de M. L... domicilié à Sceaux (Seine), près de St-Denis-près-Martel.

Plusieurs passagers de la première auto ont été blessés mais légèrement. Ils ont reçu les soins de M. le docteur Durieux, de Martel.

Mais les dégâts matériels ont été assez importants.

Moto contre camion

Ces jours derniers, au tournant de Pech-Lamas (commune de Berganty), sur la route d'Arcambal, un touriste, M. Fontanes, domicilié à Bordeaux, qui était à motocyclette, est entré en collision avec une camionnette conduite par M. Bazin, qui se dirigeait sur Cahors. M. Fontanes a été assez fortement contusionné, et les dégâts matériels sont importants.

Plainte

Plainte a été portée par M. Georges Issaly, 37 ans, cultivateur à Boussac, contre son voisin M. Maurice Espinasse qui l'aurait frappé à la tête avec un bâton.

M. Espinasse nie avoir frappé M. Issaly. Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

Contraventions

Pour défaut de carte d'identité spéciale de commerçant, contravention a été dressée aux marchands ambulants de nationalité chinoise nommés Hessien Chen Chek, 35 ans, et Tchang Kug Fa, 37 ans.

⁂

Virginio Ramauzin, maçon à Saint-Cyprien, avait pris sur sa moto, deux passagers. Mais il rencontra, en cours de route, les gendarmes qui lui dressèrent procès-verbal.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances

Fernandez Fernande, rue Wilson.
Kleinmann Nadine, 3, rue des 3 Bodus.
Conquet Yvette, rue Wilson.

Mariages

Garcia José, coiffeur et Barroul Odette, employée de bureau.
Baras André, infirmier et Korenova Maria, infirmière.

Décès

Bayle Albine, épouse Vayssié, s.p., 65 ans, rue Ste-Barbe, 5.
Durand Marie, s.p. 69 ans, rue Bouscarrat, 1.
Pinquié Pierre, s.p., 59 ans, rue Wilson.
Cazalens Marcelle, s.p., 22 ans, Allées Fénelon, 1.
Pezet Marie-Louise, épouse Huyguebaert, s.p., 41 ans, rue Wilson.
Boissières François, retraité, 72 ans, rue Nationale, 55.

QUE VAIS-JE FAIRE DE MON FILS ?
QUE VAIS-JE FAIRE DE MA FILLE ?

Voilà la grave question que se posent les parents au moment où leurs enfants vont quitter l'Ecole ou le Lycée.

Vous pouvez les faire travailler à vos côtés.

Vous pouvez leur faire occuper un emploi dans une autre maison.

Vous pouvez les diriger vers les carrières administratives.

Mais *dans tous les cas*, il faut donner à vos enfants *en plus* de la formation scolaire qu'ils ont reçue, une autre instruction pratique, utilisable, directement adaptée aux fonctions qu'ils vont avoir à remplir.

C'est cela que vous permettent les
COURS PIGIER
CAHORS : 12, *Boulevard Gambetta ;*
FIGEAC : 1, *Place Champollion.*
Inscriptions reçues tous les jours à partir du 4 septembre.

Etat-major et recrutement

Par décision du 25 juillet 1939, les adjudants secrétaires d'Etat-major et de recrutement Villeneuve et Quèbre, de la 17e région sont promus adjudants-chefs et maintenus dans leur affectation actuelle.

Vol d'un portefeuille

Mme Léonie Auterive, demeurant à Blars, avait placé dans une armoire un portefeuille contenant 3 billets de 1.000 francs.

Voulant acquitter une note, elle prit un billet de 1.000 francs et remit, après paiement, la différence dans le portefeuille qu'elle replaça dans l'armoire.

Après une courte absence, désirant faire quelques achats, elle constata que le portefeuille, contenant environ 2.850 francs, avait disparu.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

déric II que les Prussiens appellent

A. MANDON -- Cahors
Agence exclusive
DUCRETET-THOMSON

Heurté par une auto

Une auto conduite par M. Bénech, de Condat, près Fumel, a heurté, dans le bourg de Castelfranc, Mme Bordes, qui se promenait sur la route.

Très gravement blessée, Mme Bordes a été transportée à l'hôpital de Cahors où elle a subi l'amputation du bras droit.

La gendarmerie de Luzech a ouvert une enquête sur l'accident.

SERVICE MÉDICAL ET PHARMACEUTIQUE

du 30 *et* 31 *juillet* 1939

Médecin de garde : Dr MENDAILLES.

Pharmacien de garde : HEILLES.

M. ROBIN, Chirurgien-Dentiste, à Cahors, informe sa clientèle que son Cabinet dentaire est transféré, 1, rue Hauteserre (côté Magasin des Tabacs).

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

L'Aviron cadurcien adresse ses félicitation aux jeunes gens dont les noms suivent :

Frayssens Louis, Réssiguier Jacques, Bennet Henri, Conduché Sylvain, Andissac Jean, Dajean Roger, Durand Roger, Murat Henri, Sennac Jean, Bosc Jean, Marquès Roger, Garroux Jean, Fournié André, qui ont obtenu le B.P.M.E. sous les couleurs de l'Aviron cadurcien.

Les jeunes qui désirent faire de la préparation militaire avec l'Aviron cadurcien sont priés de se faire inscrire chez M. Salgues, Quai de Regourd, à Cahors.

STADE CADURCIEN

Concours de tir du 14 *juillet* 1939

Une confusion s'étant produite dans notre communiqué paru au *Journal du Lot* du 18 juillet, pour le classement des dames, nous tenons à rectifier cette erreur. C'est Mme Calméjane, de Puy-l'Evêque, qui est première de sa catégorie avec 45 points sur 50. — *Le Comité.*

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Fête votive de Flaugnac. — La fête votive annuelle de Flaugnac sera célébrée dimanche 30 juillet.

Le comité chargé d'organiser les réjouissances de cette frairie fait l'indispensable pour que le succès soit complet. Un excellent orchestre fera danser notre charmante jeunesse. Les bals seront très animés car les jeunes des communes voisines se rendront très nombreux dans le joli et pittoresque bourg de Flaugnac si agréable et où tous les visiteurs passeront une délicieuse journée.

N'oublions pas que de fraîches et exquises consommations seront mises à la disposition des danseurs.

Marché aux chasselas, fruits et primeurs. — Il serait peut-être prudent que notre maire réunisse bientôt une commission composée de producteurs de chasselas, fruits et primeurs et des négociants qui opèrent sur notre place pour étudier sérieusement les conditions qui favoriseront nos beaux marchés et augmenteront encore leur importance.

Il est bon que l'arrêté municipal qui sera pris avant le 1er septembre sur la tenue de nos marchés soit précédé de discussions importantes si nous voulons que nos marchés attirent tous les producteurs de chasselas de notre canton et des cantons voisins et aussi beaucoup d'acheteurs.

La réglementation de nos marchés doit être claire, parfaite et applicable sans aucune restriction.

Que notre comice, que le syndicat des producteurs de fruits et primeurs du Haut et du Bas-Quercy, que notre assemblée municipale se mettent résolument à l'œuvre ainsi que nos négociants.

Calamane

Fête patronale. — Les 29, 30 et 31 juillet aura lieu la fête patronale de Calamane, ce charmant petit village niché au pied de la colline dans un massif de verdure qu'égaye le murmure d'un clair ruisseau.

Dans ce joli décor la jeunesse s'étant mise en frais pour offrir aux visiteurs de nombreuses attractions variées et un bal dirigé par un orches-

Les repas de moisson

42

Une solution économique

De Juin à Octobre, le cultivateur fait plus de la moitié de ses repas aux champs. Et c'est chaque fois un problème à résoudre. Il fait chaud, rien ne se garde, rien ne vous dit, et pourtant, il faut nourrir son monde, petits et grands sans gaspillage inutile.

La solution a été trouvée par ces maîtresses avisées qui glissent dans le panier de chacun une portion de Vache Qui Rit, car ce fromage fait avec nos meilleurs gruyères du Jura, se mange toujours avec grand appétit. Une belle pâte lisse qui ne coule pas, ne sèche pas, sans croûte ni déchets : c'est le fromage le plus économique, parce qu'il fait de loin le plus de profit.

Les Fromageries BEL, créatrices de la Vache Qui Rit recommandent aussi, pour varier le menu, leur Bonbel, régal des amateurs de Port-Salut. Se renseigner auprès de son épicier.

tre de choix, nul ne doute que seront nombreux à Calamane, dimanche, les amateurs de saines distractions champêtres.

Ils y trouveront, divertissements variés, bal animé et pour les fins gourmets, cuisine succulente et liqueurs de choix et le meilleur accueil pour tous. — *Le comité.*

Luzech

Accident. — Deux ouvriers de M. Sers Raymond, de Douelle, se rendaient jeudi soir, à la gare de Parnac, pour prendre des emballages. Ils conduisaient un gros chariot attelé d'un cheval.

Celui-ci, effrayé par le drapeau rouge qui indique les travaux de réfection de la route dans la côte de Badaillac, recula rapidement et le chariot tomba dans le talus qui surplombe une petite bande de terre et la rivière le Lot. La voiture fut retenue par des arbres, les conducteurs purent se dégager sans mal, mais le cheval, dont les harnais avaient craqué, fut projeté au bas de la pente abrupte d'une hauteur de 20 mètres au moins.

Par une chance inouïe la bête fut relevée sans aucun mal.

Le chariot, remonté sur la route par un camion, portait seulement quelques avaries.

Montcuq

Publication de mariage. — Bientôt sera célébré, en la marie de Sainte Alauzie, le mariage de notre compatriote Camille Gary, cultivateur, domicilié à Montcuq, avec Mlle Laurence-Noélie Dalopt, sans profession, domiciliée au Sivadal, commune de Sainte-Alauzie.

Félicitations et vœux de bonheur.

Duravel

Le temps et les récoltes. — Le mauvais temps qui a sévi durant plusieurs semaines est préjudiciable aux récoltes.

Sur la vigne, les maladies cryptogamiques se multiplient, et ce n'est qu'à grand renfort de traitements, sulfatages et soufrages répétés, qu'on arrive à conserver les raisins en abondance cette année.

D'autre part, les blés n'ont pu être rentrés dans de bonnes conditions, les averses intermittentes qui tombent mouillent aujourd'hui ce qui a séché hier et certains propriétaires ont dû ressortir les gerbes engrangées par crainte de fermentation.

Seuls les fourrages ont été préparés de façon parfaite parce que par le temps sec.

Sans-filistes.
Pour toute la Radio
A. MANDON, Cahors tél. 225

Arrondissement de Figeac

Figeac

Le Krach de la Banque Delpech. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Cercle des nageurs. — Nous nous excusons auprès du public, d'avoir remis, pendant deux fois consécutives notre réunion nocturne dont l'unique cause était l'incertitude du temps. Les journées de ce mois ne se prêtent guère à une fête de nuit et nous reprenons notre calendrier, qui nous indique pour dimanche 30 juillet la venue de l'excellente équipe du club nautique Viviez-Décazeville à Figeac. Nous avons également invité le club nautique capdenacois.

Cette réunion sera donc la première phase du tournoi, où après les éliminatoires, nous assisterons à des finales très disputées auxquelles prendront part tous les meilleurs nageurs régionaux.

Cette semaine, l'entraînement de nos nageurs doit se faire plus sévère si nous voulons conserver notre challenge « Salers » et obtenir un bon classement dans le tournoi.

Notre grand désir serait de voir dimanche le beau temps présider cette grande fête qui doit obtenir un grand succès.

Dans la Légion d'honneur. — Nous sommes heureux d'apprendre l'élévation au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. Charles Charazac, chef de bureau au « Phénix » à Paris, capitaine d'artillerie de réserve.

M. Charazac est le gendre de notre excellent compatriote M. Clément Roux, propriétaire, boulevard Pasteur.

Au nouveau chevalier, à toute sa famille, nous adressons nos plus vives félicitations.

Carnet blanc. — Nous apprenons avec plaisir le très prochain mariage de M. Camille Chartrou, le sympathique agent d'affaires de l'avenue de Paris, propriétaire et conseiller municipal de Fourmagnac, avec la très gracieuse Mme Laurence-Françoise Jourdan, de Sanary-sur-Mer (Var), auxquels nous adressons nos sincères félicitations et exprimons nos meilleurs vœux de bonheur.

Sixième fête annuelle de vacances. — Depuis six ans, l'Amicale des enfants de Figeac à Paris organise une fête au pays à l'époque des vacances.

Elle aura lieu cette année le dimanche 3 septembre à midi.

Tous les amis s'y retrouveront pour renouer les saines et fortes traditions de notre beau Quercy, pour retrouver dans l'atmosphère familiale du terroir l'amitié si vive qui les unit l'hiver dans ce Paris lointain.

A l'issue du déjeuner et du dîner, grand bal avec le concours d'un orchestre régional.

Les habitants de Figeac et de l'arrondissement sont gracieusement invités ; le plus cordial accueil leur sera réservé.

Envoyer les adhésions avant le 1er septembre au grand Hôtel Modern' David, téléphone 18. Le président, Dr Jean Boudou ; la présidente de la commission des rangs, Mme Faurous-Loubet.

Fête du préventorium des cheminots. — Les 15 et 16 juillet s'est déroulé à Capdenac, au Petit-Bois, la fête des enfants des chemins de fer français, au profit de l'œuvre du préventorium des cheminots.

Le temps, très indécis, s'est mis tardivement de la fête, et malgré quelques averses, un nombreux public de tous les environs, et en particulier de Figeac a tenu à y assister.

La réunion fut à la fois champêtre et familiale et la jeunesse put se divertir à son gré.

L'entrain était de rigueur ; vraiment, il n'a pas fait défaut, surtout au bal qui fit fureur.

L'orchestre était infatigable, les danseurs inlassables, et ce n'est qu'à une heure matinale qu'il fallut, à regret, cesser les danses endiablées.

La réussite ayant été complète, nous pensons ainsi chaque année pouvoir à nouveau, tant pour le plaisir de chacun que pour le profit de l'œuvre organiser une semblable réunion.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui nous ont gratifié de leur présence, et sommes heureux également d'avoir pu trouver en la personne de M. Delbos, ingénieur en chef honoraire à Figeac, un président ayant redonné au comité de Capdenac une ardeur nouvelle et réalisatrice.

Gréalou

Electrification des écarts. — Depuis sept ou huit jours, la Compagnie électrique du Bourbonnais emploie deux équipes d'ouvriers à creuser des trous afin de recevoir les pylônes de support de courant. Enfin, d'ici peu, toute la commune aura l'éclairage électrique.

Démographie du premier semestre. — Décès : Marie Pagès, 82 ans ; Del pous, 85 ans ; Eugène Molinié, 82 ans; Gilbert Trémoulet, 21 ans ; Marie Castagné, 69 ans.

Leyme

Moto contre auto. — Une moto sur laquelle avaient pris place MM. Cayrouze et Benne, est entrée en collision avec une auto, près de Leyme. Les deux motocyclistes ont été fortement contusionnés. Ils ont été transportés à Figeac où M. le docteur Roudié leur a donné des soins.

Molières

Nouveau maire. — A la suite de la démission de M. Lafarguette, pour raison de santé, le conseil municipal de notre commune s'est réuni dimanche 23 juillet, pour procéder à l'élection du nouveau maire.

Notre sympathique ami M. Cazard professeur au lycée de Cahors a été élu à l'unanimité.

Nos vives félicitations à M. Cazard pour cette belle élection, qui fait de lui le plus jeune maire du département et sans doute l'un des plus jeunes de France.

Saint-Céré

Concours de boules. — La Boule sportive saint-céréenne organise à St-Céré, dimanche 30 juillet, son concours annuel de boules, basé sur 32 quadrettes, ouvert à tous les joueurs sans distinction de catégorie.

Toutes les Sociétés de la région sont invitées à y participer. Pendant la durée du concours, il y aura également un concours de tir.

DÉPANNAGE POSTES TOUTES MARQUES
A. MANDON, Cahors tél. 225

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Défense passive. — Suivant les instructions de l'autorité supérieure, il a été créé à Gourdon un service de défense passive pour la protection, dans la mesure du possible, de la population civile, en temps de guerre.

Ce personnel sera rétribué : il sera en outre garanti contre les accidents, comme les soldats.

Les personnes qui voudraient concourir à ce service sont priées de se faire connaître aux services de la mairie ou au commissaire de police.

Caisse d'assurance des planteurs de tabac. — Communiqué par la sous-préfecture de Gourdon :

En exécution de l'article 18 de l'arrêté préfectoral du 20 janvier 1933, les planteurs de tabac de l'arrondissement de Gourdon sont informés que les états d'évaluation des pertes et de répartition des indemnités sont déposés pendant un mois — du 9 juillet au 9 août 1939 exclusivement — à la sous-préfecture de Gourdon où les réclamants éventuels pourront se présenter pour en prendre connaissance et produire, s'ils le jugent utile, leurs observations écrites.

Notre foire. — Cours moyens, pratiqués à la foire de Gourdon, le 22 juillet 1939 :

Bœufs de boucherie, 275 à 300 fr. ; quelques rares extrats à 310 fr. ; bœufs de travail et d'élevage, 280 à 340 fr., le tout les 50 kilos, poids vif ; moutons de boucherie, 4 fr. 50 à 5 fr. 50 ; agneaux pour la boucherie, 6 à 7 fr. ; extrats, 7 fr. 50, le tout le kilo ; porcs de charcuterie, 450 à 480 francs les 50 kilos ; porcelets, 280 à 350 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; chevreaux, 6 fr. le kilo.

Poulets de grain, 8 fr. ; poules, canards, dindes, 5 à 6 fr. ; lapins 3 fr., le tout le demi-kilo, poids vif ; œufs, 5 fr. la douzaine ; oisons de 5 à 10 jours, 20 à 25 fr. pièce, de un à deux mois, 40 fr. l'un ; cannetons, 7 à 14 fr. pièce.

Avoine, 55 fr. le sac de 80 litres ; maïs, 37 fr. le quarteron de 30 litres ; pommes de terre, 1 à 1 fr. 50 le kilo ; pêches, 3 fr. la livre ; tomates, 3 fr. le kilo ; abricots, 3 fr. la livre ; oignons, 1 fr. 50 le kilo.

Prochaine foire, le 14 août.

Labastide-Murat

Compatriotes. — Notre compatriote M. Marcel Mabit vient de passer avec succès son examen de pharmacie, 4e année.

Son frère, M. Henry Mabit vient de publier un traité de philosophie : « L'intelligence créatrice », ouvrage qui obtient un vif succès.

Nos félicitations à nos deux excellents compatriotes.

St-Germain-du-Bel-Air

Foire du 27 juillet. — Gros bœufs de travail, de 7.000 à 7.600 fr. ; bon attelage, 6.000 à 6.500 ; petit, 4.500 à 5.500 fr. ; bourrets pour élevage, 1.800 à 2.300 fr. ; vaches, 4.000 à 5.500 fr., le tout la paire ; bœufs de boucherie, très peu, ont côté, les extrats, de 320 à 340 ; gros bœufs, 290 à 310, le tout les 50 kilos ; veaux de lait extra, 11 ; qualité moyenne, 9 fr. 50 à 10 fr., le tout le kilo ; moutons de boucherie, 1re qualité, 5 fr. ; 2e, 4 fr. 50 ; agneaux de lait extra, 7 fr. 50, le tout le kilo ; porcelets, petite qualité, de 340 à 400 fr. pièce, selon grosseur et qualité.

Marché à la volaille, bon apport, tout enlevé à de bons pris : poulets de grains, 8 fr. 50 et 9 fr. ; poules, 6 fr. ; dindes, 6 fr. ; canards, 6 fr. 50 ; lapins domestiques, 3 fr., le tout la livre ; chevreaux, 6 fr. et 6 fr. 50 le kilo ; œufs, 5 fr. la douzaine ; oies pour l'élevage, de 10 jours, 50 fr. la paire ; de 2 mois, 70 à 80 fr. ; canards mulards, 35 et 40 fr. la paire de 15 jours ; canetons ordinaires, de 12 à 15 fr. la paire.

Salviac

Succès de nos compatriotes. — Notre jeune et distingué compatriote M. Jacques-Gilbert Mazières, fils de M. Achille Mazières, inspecteur d'assurances à Rennes, est admissible au concours de l'école de l'air. Il est également admissible au concours de l'école navale. Nos bien sincères félicitations et nos vœux bien sincères pour le succès complet.

Les fêtes des 29, 30 et 31 juillet. — Le succès de nos fêtes de fin juillet paraît assuré. Le programme des mieux conçus a obtenu sans conteste l'adhésion de tous, il sera exécuté avec méthode à la satisfaction de tous les visiteurs.

Les fêtes de Salviac sont depuis longtemps fort réputées. Les courses de chevaux de cette année constituent le clou du programme, elles seront suivies par de nombreux amateurs et professionnels.

Les courses de bicyclettes, les jeux de quilles, les attractions les plus modernes permettront à la jeunesse de se distraire tout comme dans les grandes villes.

Passer un jour ou deux à Salviac, c'est un moment de détente pour tous ceux qui sont avides de saines distractions.

Les Quatre-Routes

Marché-foire. — Marché-foire du 25. Principaux cours pratiqués :

Poulets, 8 fr. ; poules 6 fr. ; lapins, 3 fr. 50 ; canards, 6 fr. 50, le tout la livre ; œufs, 5 fr. 50 la douzaine ; dindonneaux, 12 fr. ; pigeons, 10 à 18 fr. la paire ; salade, 0 fr. 75 pièce ; céleri, 1 fr. 50 à 3 fr. le pied ; plants de choux, 3 fr. 50 les 50 ; plants de poireaux, 3 fr. 50 le cent ; prunes, dites fausses Reine-Claude et autres races précoces, 0 fr. 70 le kg. ; en forte baisse.

RENSEIGNEMENTS

GARANTIE AUX HOMMES RAPPELÉS SOUS LES DRAPEAUX DE LA REPRISE DE LEUR CONTRAT DE TRAVAIL.

Un décret-loi en date du 21 avril 1939 garantit aux personnels des Administrations publiques et des entreprises privées rappelés sous les drapeaux en raison soit d'un ordre d'appel ou de convocation, soit du rappel de leur classe, soit de la mobilisation et ayant un contrat de louages de services, la reprise de l'emploi qu'ils occupaient avant d'être rappelés, à la condition que cette reprise soit possible.

Pour apprécier si la reprise de l'appelé est possible, il sera tenu compte uniquement, d'une part des changements profonds survenus depuis son départ dans le fonctionnement des administrations ou entreprises, par suite des destructions d'établissements, modifications importantes dans les procédés de travail, pertes de clientèle, d'autre part des maladies, blessures ou infirmités de nature à modifier notablement l'aptitude de l'intéressé à l'emploi qu'il occupait avant d'avoir été appelé ou mobilisé.

S'il est resté apte audit emploi, l'intéressé sera repris au taux normal et courant de la rémunération de cet emploi dans l'établissement par référence, le cas échéant, aux conventions collectives de travail en vigueur au moment de la reprise.

Les contrats de travail à durée déterminée soit écrits, soit résultant d'usagers locaux, reprendront effet, sauf dénonciation de la part du bénéficiaire et sous réserve des conditions de reprise précitées, pour la durée restant en cours au moment où l'intéressé a été rappelé sous les drapeaux.

Les bénéficiaires de ces contrats seront toutefois tenus de provoquer leur réintégration dans un délai de quinze jours en adressant une demande dans ce sens à l'employeur par lettre recommandée.

Les employeurs qui ne satisferaient pas aux dispositions du décret seront punis d'une amende de 16 à 100 francs sans que le Tribunal puisse admettre des circonstances atténuantes.

Le décret du 21 avril 1939 s'applique également aux personnes qui feraient l'objet d'un ordre de réquisition pour être affectées dans un établissement ou service autre que celui où elles étaient occupées antérieurement à l'ordre susvisé.

Lorsque la réquisition aura comme conséquence de maintenir les personnes requises dans l'établissement même où elles étaient occupées, elles retrouveront dans cet établissement, lorsque la réquisition aura pris fin, l'emploi qu'elles y tenaient antérieurement.

Sont exclus du bénéfice du décret les jeunes soldats appelés pour effectuer leur service militaire obligatoire, alors même que les intéressés seraient maintenus sous les drapeaux postérieurement à la date de leur libération pour une période plus ou moins longue, ainsi que les fonctionnaires des Administrations publiques qui ne sont pas liés à celles-ci par un contrat de travail de droit privé.

SONGEZ A VOS VACANCES

Nous voilà en pleine période de vacances. Sur les routes les véhicules roulent sans arrêt à une vitesse qui pour tous est à peu près la même : car avec les voitures actuelles, il n'y a plus de ces anciennes « moyennes » avec lesquelles les conducteurs vantards essayaient de faire naître l'admiration chez leurs amis.

Maintenant le conducteur qui va trop vite, pour les difficultés de la route, ne soulève que la réprobation de ses collègues et les quolibets des enfants, qui eux ont saisi depuis longtemps la maladresse de ces excès de vitesse.

Mais le conducteur que l'on admire est celui qui, sans heurt, sans bruit, sans à-coup, sans manœuvre montrant qu'il travaille, passe sans effrayer personne.

Le bon conducteur aussi est celui qui ne gêne personne en étant toujours à sa place, d'abord en tenant bien sa droite. Il sait par expérience, en effet, que la densité de la circulation actuelle lui fait un devoir de songer à chaque instant qu'il n'est pas seul sur la route ou dans la rue. Il a remarqué également que pour sa sécurité personnelle il ne devait compter que sur sa vigilance, considérant que tous ses collègues peuvent quand il les croise conduire mal.

Toutes ces remarques ont été concrétisées par les Vieux du Volant. Ce fut d'autant plus facile que ce sont les principes qu'appliquent leurs milliers de membres. Si un automobiliste veut demander à être admis parmi cette élite, il doit s'adresser directement aux Vieux du Volant, 8, rue de l'Arcade, à Paris, qui répondent toujours par retour du courrier.

LA THÉSAURISATION

est une maladie du billet de banque comme la paralysie est une maladie de l'homme.

Garder des billets de banque c'est appauvrir le pays et s'appauvrir soi-même.

ACHETER, C'EST VIVRE ET FAIRE VIVRE

BIBLIOGRAPHIE

POUR VOS VACANCES

Voilà un vrai numéro de vacances : de belles aventures, de la gaieté, de la lecture, des évocations de plages et de villes d'eaux, de camping. Lisez le numéro d'août des *Lectures pour tous.* Nous vous signalons, entre autres, un article curieux de Tritius, sur ce que vous pourrez lire sur la plage dans les mains de vos amis...

UNE BELLE EXCURSION

Au gouffre de Padirac,

féérique voyage souterrain, rivière à 103 mètres de profondeur, sur 3 km. grottes merveilleuses, stalactites et stalagmites ;

et à Rocamadour,

lieu de pèlerinage mondialement réputé, bâti au flanc d'un énorme rocher surplombant la vallée de l'Aizou et possédant de nombreux sanctuaires dominés par un vieux château.

Vous trouverez à la gare de Rocamadour, à l'arrivée des trains, un service automobile d'excursion S.N.C.F. qui vous conduira à Padirac et à Rocamadour-ville.

Prix du transport : 18 fr. 1er départ à 9 h. 45 ; 2e départ à 15 h. 10.

Retour à la gare, assuré pour tous les trains.

Allez économiquement à Rocamadour en utilisant les BILLETS DE WEEK-END, 50 0/0 de réduction. Validité 3 jours 1/2 ou 4 jours 1/2, suivant distance.

A PARIS
Voyageurs, Touristes Compatriotes
descendez à l'hôtel MALHER
5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (4e)
TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES A UN LIT
de 15 à 24 francs par jour
FLOIRAC (Originaire du Lot) *Propriétaire* — *Téléphone* **ARCHIVES 60-92**
Hôtel recommandé par le *Journal du Lot*

Petites annonces économiques

INDÉFRISABLE sans fils, procédé moderne, la tête entière, tout compris, depuis 50 francs. Coiffure Delcombel, 8, Bd Gambetta, Cahors.

ACTUELLEMENT réclame d'eau de Cologne et savon. Maison Popovitch, 4, rue Mal-Foch. Spécialiste réputé d'indéfrisable. Tél. 170.

A VENDRE, très bon chien de garde. S'adr. Maison Popovitch, rue Foch.

A VENDRE moto, bon état de marche. S'adresser de midi à 2 heures, 14, rue des Capucins.

Une OCCASION
de la succursale A. CITROEN
Cabriolet 401
TRÈS BON ÉTAT
Reprise toutes voitures. Vente à crédit

Dernière heure

La question du trône d'Espagne

De Londres. — Londres est de nouveau le théâtre des activités secrètes des monarchistes espagnols. On annonce que le chef des monarchistes, le duc de Maura, est arrivé incognito et sa présence à Londres coïncide avec celle de la reine et don Juan, l'un des candidats au trône d'Espagne.

⁂

La question de Dantzig

De Varsovie. — Le Sénat de la Ville libre a publié une ordonnance ayant force de loi, en vertu de laquelle il est autorisé à se donner lui-même décharge pour toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires prévues dans le budget de la Ville libre ou non.

⁂

Conversations militaires avec Moscou

De Paris. — On annonce que les conversations anglo-franco-soviétiques étant suffisamment avancées sur le terrain politique, des conversations militaires entre les trois puissances sont envisagées dans un avenir rapproché.

⁂

Prorogation du mandat des députés

De Paris. — On annonce que parmi les décrets-lois soumis à l'approbation du Conseil des Ministres, figurera celui qui a pour objet la prorogation du mandat de député pour une durée de 2 ans, applicable à la législation actuelle.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur CAZALENS et leur fils Eloi ; Madame Veuve BERGOUGNOUX et sa fille, à Gramat ; Madame, Monsieur BERAL et leur fille, à Toulouse ; Madame et Monsieur LABARTHE, à Cahors ; Madame et Monsieur PLANES, à Couffouleux (Tarn) ; Madame et Monsieur TOCABEN, à Brive-la-Gaillarde; Madame Veuve CAZALENS et ses enfants, à Saint-Lieux (Tarn) ; Madame et Monsieur DELPOUX, à Paris, ainsi que leurs nièces, neveux, cousines et cousins remercient bien sincèrement tous les amis et alliés qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que ceux qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Marcelle CAZALENS

Pompes funèbres Générales
Succursale de Cahors
Bureau : 71, *Boulevard Gambetta*
(Téléphone : 4.08)
Organisation de convois. INVITATIONS
Fourgons automobiles pour transports de corps. Chapelles ardentes. Cercueils ordinaires et de luxe
Couronnes mortuaires
Sur demande des familles, un employé se rend à domicile et se charge de toutes formalités.

VENDRE — ACHETER
INDICATEUR IMMOBILIER
R. MARATUECH
Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44
SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE
VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits
UNIQUEMENT DU COURTAGE

Chasse Pêche Coutellerie
Grand choix d'articles de pêche
Greffoirs, sécateurs, couteaux de table et de poche, ciseaux, tondeuses, rasoirs, lames pour rasoirs de sûreté.
Pièges divers — Musettes
N. BESSON
83, *Bd Gambetta, CAHORS* — Tél. 335

BRULERIE MODERNE
33, Rue Nationale CAHORS
"CAFÉS ANDRÉ"
Supérieurs aux meilleurs

Déménagements
FOURGONS CAPITONNÉS
GARDE-MEUBLES
P NOYER
5, rue Jean-Caviole, CAHORS

Cabinet Immobilier
(20e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS
VENTE ET ACHAT
toutes propriétés
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

La Station-Service Cadurcienne
5, rue François-Caviole, CAHORS
Informe les possesseurs de VOITURES, CAMIONNETTES, CAMIONS qu'elle est ouverte et peut effectuer tous les travaux d'entretien :
LAVAGE, GRAISSAGE, etc., etc.
Hervé THIRARD, ex-élève de l'Ecole de mécanique d'Ivry-sur-Seine, créateur de plusieurs appareils brevetés pour l'Automobile et ex-voyageur des Automobiles Peugeot-Ford-Renault.

AGENCE IMMOBILIÈRE
ACHAT - VENTE & LOCATION D'IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS DE RAPPORT & D'AGRÉMENT ANTIQUITÉS
Châteaux - Maisons - Villas - Jardins Bois - Fonds de Commerce
A.-Cyrille VAISSIÉ
2, Rue du Portail-Alban, 2
CAHORS (Lot)

Déménagements Groupages
occasion retour de la région sur Paris
PETIT, 65, r. Dulong, Paris. Carnot 46-57

FONCIERE
TOUS RISQUES
COUDERC-NOUAILLAC
15, avenue de Freycinet
CAHORS
AGENCE RÉGIONALE

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue
PRIX DU FLACON :
15 francs
Un seul modèle de Flacon
-:- GRANDEUR UNIQUE -:-
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

ETUDE
DE
MAITRE ROBERT SEGUY
licencié en droit, avoué à Cahors
1, rue Saint-Pierre

EXTRAIT
D'UN
JUGEMENT

Un jugement a été rendu par défaut le dix-neuf mai mil neuf cent trente-neuf par le Tribunal civil de Cahors, enregistré, au profit de Monsieur LASSAQUE Justin et de Dame RIVIERE Victorine, son épouse, propriétaires, demeurant à Grézels (Lot), contre Monsieur LASSAQUE Félix, cultivateur, demeurant au lieu dit « Les Grézels », commune de St-Martin-le-Redon (Lot) et actuellement sans domicile ni résidence connus.

Aucune opposition contre ce jugement ne sera recevable passé le délai d'un mois à compter du jour de la présente publication, si Monsieur LASSAQUE Félix réside dans la France continentale ; au cas contraire, le délai d'un mois s'augmentera des délais prévus par l'article 73 du Code de procédure civile.

Pour extrait :
R. SÉGUY.

BRABANTS G. F. vendus avec garantie, moitié prix de fabrique. Catalogue et Références gratis. Office de la Motoculture, à TROYES (Aube).

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication Iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 15 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les pharmacies

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : J. ANDRIEU.

Etude de Maître BOUYSSOU Jean-Léon, Notaire à Cahors

ADJUDICATION VOLONTAIRE D'IMMEUBLES

Le six août mil neuf cent trente-neuf, à quinze heures, en la Mairie d'Arcambal, il sera procédé par extinction de feux, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant, et dernier enchérisseur, de divers immeubles situés communes d'Arcambal et d'Aujols, dépendant de la succession de Mademoiselle Justine BARRIÉTY.

La vente aura lieu en huit lots:

PREMIER LOT

Le premier lot comprend :

1° Maison d'habitation, grange, hangar et dépendances, terres labourables, vignes, friches, sis au lieu dit « Lac de Lergne », commune d'Arcambal, confrontant : route de Saint-Cirq-Lapopie, Delbru, Conquet, Parra, chemin public et Madame Malirac, paraissant cadastrés, section D, numéros : 226, 227, 230, 231, 232, pour une contenance de un hectare, dix-neuf ares, soixante-cinq centiares, et un revenu matriciel de cent vingt-deux francs soixante-cinq.

La maison d'habitation est composée d'un rez-de-chaussée à l'usage de cuisine, cellier et cave, d'un premier étage composé de trois chambres et d'un grenier composé d'une pièce et d'un vaste séchoir à tabac. Du rez-de-chaussée on accède au premier étage par un escalier intérieur en bois et par un escalier extérieur en maçonnerie avec terrasse, sur laquelle donnent deux des chambres du premier étage, par des portes vitrées ; on accède du premier au second étage par un escalier intérieur en bois; sous la terrasse est construite une citerne. Dans la terre à côté de la maison se trouve un lac.

2° Un immeuble en nature de bois sis au lieu dit « Les Côtes », commune d'Arcambal, cadastré section C, numéro 531, pour une contenance de trente ares, vingt centiares, et un revenu matriciel de un franc vingt et un.

3° Un immeuble en nature de bois sis au lieu dit « Les Côtes », commune d'Arcambal, cadastré section C, numéro 556, pour une contenance de soixante-dix-huit ares, quatre-vingts centiares, et un revenu matriciel de trois francs quinze.

Mise à prix du premier lot .... 20.000 fr.

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra :

1° Un immeuble en nature de terre labourable, vigne, friche et bois avec puits ; il confronte dans son ensemble à chemin public, maison d'école, chemin de grande communication numéro 10, Rossignol et Lufau ; cet immeuble semble cadastré section D, numéros 242, 241, 240, et 243 pour une contenance de un hectare, un are, cinquante-cinq centiares, et un revenu matriciel de vingt-trois francs quarante-cinq, et se trouve au lieu dit « Lac de Lergne ».

2° Un immeuble en nature de friche sis au lieu dit « Les Galinières », commune d'Arcambal, cadastré section D, numéro 598, pour une contenance de trente-quatre ares, soixante-neuf centiares, et un revenu matriciel de zéro franc cinquante-six.

3° Un immeuble en nature de friche sis au lieu dit « Les Galinières », commune d'Arcambal, cadastré section D, numéro 601, pour une contenance de deux ares, cinquante centiares, et un revenu matriciel de zéro franc zéro quatre.

Mise à prix du deuxième lot ... 4.000 fr.

TROISIEME LOT

Le troisième lot comprendra :

1° Un immeuble en nature de terre labourable avec grange y construite, sis au lieu dit « Rivière de Mondies », commune d'Arcambal, confrontant : Lestrade, Rivière du Lot, Viers et chemin public.

Observation est faite que cet immeuble entoure une parcelle de terre propriété de Madame veuve Malirac, laquelle parcelle de terre aboutit au chemin public.

Cet immeuble semble cadastré section A, numéros 1000 et 1001, pour une contenance de un hectare, cinquante ares, dix centiares, et un revenu matriciel de cent soixante-dix-neuf francs soixante-dix.

2° Un immeuble en nature de bois sis au lieu dit « Salaberte », commune d'Arcambal, paraissant cadastré section A, numéros 781, 789 et 790, pour une contenance de trente-deux ares, trente-cinq centiares, et un revenu matriciel de un franc vingt-neuf.

Mise à prix du troisième lot ... 12.000 fr.

QUATRIEME LOT

Le quatrième lot comprendra :

1° Un immeuble en nature de terre labourable sis au lieu dit « Rivière de Mondies », commune d'Arcambal, confrontant : Mignot, Rivière du Lot, Ausset et chemin public. Ledit immeuble paraissant cadastré section A, numéro 989, pour une contenance de dix-sept ares, quatre-vingts centiares, et un revenu matriciel de vingt et un francs trente-six.

2° Un immeuble en nature de bois sis au lieu dit « Mondies », commune d'Arcambal, séparé en deux articles par un chemin public, paraissant cadastré section A, numéros 1040 et 1041, pour une contenance de douze ares, soixante-cinq centiares, et un revenu matriciel de quatre francs zéro cinq.

3° Un immeuble en nature de friche sis au lieu dit « Mondies », commune d'Arcambal, cadastré section A, numéro 1053, pour une contenance de cinq ares, vingt-cinq centiares, et un revenu matriciel de zéro franc soixante-trois.

4° Un immeuble en nature de terre labourable en friche sis au lieu dit « Mondies », commune d'Arcambal, cadastré section A, numéro 1032, pour une contenance de neuf ares, trente-cinq centiares et un revenu matriciel de six francs soixante-treize.

5° Un immeuble en nature de bois sis au lieu dit « Les Vignets », commune d'Arcambal, cadastré section A, numéro 1341, pour une contenance de dix ares, quinze centiares, et un revenu matriciel de un franc soixante-deux.

6° Un immeuble en nature de bois sis au lieu dit « Pech de Bernard », commune d'Arcambal, cadastré section A, numéro 1068, pour une contenance de trente-sept ares, trente centiares, et un revenu matriciel de deux francs quatre-vingt-dix-huit.

7° Un immeuble en nature de lande sis au même lieu de « Pech de Bernard », commune d'Arcambal, cadastré section A, numéro 1094, pour une contenance de vingt-huit ares, soixante centiares, et un revenu matriciel de zéro franc quatre-vingt-douze.

8° Un immeuble en nature de bois sis au lieu dit « Cévènes de Mondies », commune d'Arcambal, cadastré section A, numéro 854, pour une contenance de trente-trois ares, soixante-dix centiares, et un revenu matriciel de un franc trente-cinq.

Mise à prix du quatrième lot .. 500 fr.

CINQUIEME LOT

Le cinquième lot comprendra :

1° Un immeuble en nature de terre labourable sis au lieu dit « Rivière d'Arcambal », commune d'Arcambal, confrontant dans son ensemble rivière du Lot, Terret, chemin public et Pons. Ledit immeuble cadastré section E, numéro 230, pour une contenance de dix-sept ares, vingt-quatre centiares, et un revenu matriciel de vingt francs soixante-neuf.

2° Un immeuble en nature de lande sis au lieu dit « Combel Fourcat », commune d'Arcambal, cadastré section A, numéro 688, pour une contenance de soixante-cinq ares, dix centiares, et un revenu matriciel de un franc zéro quatre.

3° Un immeuble en nature de bois sis au lieu dit « Combel Fourcat », commune d'Arcambal, cadastré section A, numéro 698, pour une contenance de quatre-vingt-trois ares, cinquante centiares, et un revenu matriciel de un franc trente-quatre.

Mise à prix du cinquième lot .. 2.500 fr.

SIXIEME LOT

Le sixième lot comprendra :

1° Un immeuble en nature de terre labourable et bois sis au lieu dit « Les Graves », commune d'Arcambal, confrontant chemin public, Fréjaville et Larquié, paraissant cadastré section A, numéros 1185 et 1186, pour une contenance de soixante-dix-huit ares, dix centiares, et un revenu matriciel de dix-huit francs quatre-vingt-quatre.

2° Un immeuble en nature de bois sis au lieu dit « Combel Fourcat », commune d'Arcambal, cadastré section A, numéro 736, pour une contenance de vingt-sept ares, soixante-dix centiares, et un revenu matriciel de zéro franc quarante-quatre.

3° Un immeuble en nature de bois sis au lieu dit « La Coste », commune d'Arcambal, paraissant cadastré section A, numéro 1127, pour une contenance de seize ares, vingt centiares, et un revenu matriciel de un franc trente.

Mise à prix du sixième lot .... 500 fr.

SEPTIEME LOT

Le septième lot comprendra :

Un immeuble en nature de bois sis au lieu dit « La Croze », commune d'Aujols, cadastré section A, numéro 811, pour une contenance de cinquante-trois ares, deux centiares, et un revenu matriciel de deux francs douze.

Mise à prix du septième lot ... 100 fr.

HUITIEME LOT

Le huitième lot comprendra :

1° Un immeuble en nature de bois sis au lieu dit « Pech Mège », commune d'Aujols, paraissant cadastré, section C, numéro 1208, pour une contenance de trente-sept ares, soixante centiares, et un revenu matriciel de un franc cinquante et un.

2° Un immeuble en nature de bois sis au lieu dit « Pech Mège », même commune d'Aujols, cadastré section C, numéro 1201, pour une contenance de un hectare, trente-huit ares, soixante-dix-huit centiares, et un revenu matriciel de cinq francs cinquante-cinq.

3° Un immeuble en nature de bois sis au même lieu de « Pech Mège », même commune d'Aujols, cadastré section C, numéro 1214, pour une contenance de dix ares, soixante-six centiares, et un revenu matriciel de zéro franc quarante-trois.

Mise à prix du huitième lot ... 150 fr.

Baux. — Les immeubles compris dans le premier lot sont libres de location ;

Partie des immeubles compris dans le deuxième lot est louée à Monsieur Fournié, suivant bail enregistré ;

Partie des immeubles compris dans le troisième lot est louée à Madame veuve Gibert, à Monsieur Fréjaville Justin et à Monsieur Couderc Jean, suivant baux enregistrés ;

Partie des immeubles compris dans le quatrième lot est louée à Monsieur Borie René, suivant bail verbal, et à Monsieur Conquet, suivant bail écrit ;

Partie du cinquième lot est louée à Madame veuve Gibert, suivant bail enregistré ;

Partie du sixième lot est louée à Monsieur Fréjaville Justin, suivant bail enregistré.

L'adjudicataire des immeubles bâtis continuera la police d'assurance contractée sur lesdits immeubles.

Les droits d'enregistrement, les frais et honoraires occasionnés par l'adjudication seront payés soit le jour même de l'acquisition, soit le lendemain avant midi, entre les mains et sur quittance de Maître BOUYSSOU.

Quant au prix principal de l'adjudication, il devra être payé en l'étude de Maître BOUYSSOU, soit comptant, soit avec intérêts à cinq pour cent après l'accomplissement des formalités de transcription et de purge légale s'il y a lieu et au plus tard dans le délai de deux mois du jour de l'adjudication.

Les conditions de l'adjudication et tous les renseignements utiles sont contenus dans le cahier des charges dressé par Maître BOUYSSOU, dont toute personne pourra prendre connaissance en son étude, à Cahors, rue Foch.

Signé : BOUYSSOU.

CAHORS, IMP. COUESLANT.

LA PHOSPHIODE GARNAL
Prix du flacon : 15 francs - : - En vente dans toutes les pharmacies

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 15

PIERRE DHAËL

LES DERNIERS SANGLOTS

La marquise observait intensément Josiane et, bien qu'elle n'eût pas le cœur très tendre, elle ressentait pour elle comme une vague pitié.

La jeune fille était arrivée à Caumines depuis la veille et, pour la première fois, il lui avait été permis d'exposer le motif de sa visite.

Elle l'avait fait avec beaucoup de courage et de simplicité et elle avait été surprise de la façon dont cette terrible tante avait accueilli sa requête.

Elle ne l'avait point repoussée de prime abord. Au fond de son cœur, Amélie de Caumines était ravie. Depuis longtemps, elle avait prévu, ainsi qu'elle le disait, les événements actuels, et elle attendait le moment où ce frère orgueilleux viendrait s'humilier devant elle et lui demander un secours devenu indispensable.

Elle n'était pas avare. Son immense fortune lui était absolument inutile la vie retirée qui était la sienne et qui pour la vie retirée qui était la sienne et qui lui plaisait.

Elle se disait :

« Si, un jour, il vient à me le demander, je ne refuserai pas de le tirer du pétrin, mais je lui ferai mériter un peu mon assistance.

Et elle avait même préparé des phrases lapidaires, des épithètes véhémentes, qui mettraient le malheureux plus bas que terre. Elle voulait vraiment lui faire expier en une minute tous les dédains et les mépris qu'il avait montrés pour ses conseils.

Seulement, voilà : Bernard n'était pas venu.

Il s'était abstenu, peu soucieux d'affronter sa sœur, et il avait envoyé à sa place cette petite fille aux cheveux châtain clair et aux grands yeux dorés, qui se levaient sur sa tante avec une si ardente prière que, malgré elle, Amélie en demeurait émue.

Vraiment, c'était une jolie fille que cette Josiane. Elle avait dans ses traits beaucoup des Rovaire ; mais elle y ajoutait la régularité et la limpidité du visage maternel, et cela composait un assemblage adorable.

Amélie de Caumines se souvenait qu'elle avait été belle et elle aimait la beauté.

Laide ou contrefaite, Josiane aurait eu toutes les chances d'échouer. Telle qu'elle était, elle trouva rapidement le chemin assez étroit du cœur de sa tante.

Son attrait particulier, cette grâce du geste et des attitudes, charmait surtout la vieille marquise.

Elle répétait en elle-même cette phrase familière à son frère, quand il parlait de sa fille chérie :

« Tout ce que fait cette enfant est joli. »

Elle décida subitement de la garder quelques jours auprès d'elle.

— Josiane, dit-elle, si j'étais la femme terrible qu'on t'a certainement dépeinte...

La jeune fille réprima avec peine un sourire et protesta faiblement :

— Oh ! ma tante...

— Si, si !... Je sais bien l'opinion que mon frère et ma belle-sœur ont de moi... Si j'étais celle-là, dis-je, je repousserais ta requête *a priori*.

Les grands yeux d'or se levèrent sur elle, si chargés de supplication, que la marquise en fut toute remuée.

— Par bonheur, reprit-elle, je ne suis point tout à fait aussi dure qu'on le pense. Ton père et ton oncle ont bien mérité ce qui leur arrive, et si j'étais, comme ils le disent, « cette peste d'Amélie », je les laisserais se débattre dans le pétrin où ils se sont, de leur plein gré, enfoncés jusqu'au cou...

« Peut-être, d'ailleurs, l'aurais-je fait, je te l'avoue en toute franchise, si ton père et ton oncle étaient venus eux-mêmes... Mais c'est toi qui t'es présentée et cela change du tout au tout la face des événements.

Elle prit le menton de sa nièce dans sa main et, plongeant profondément son regard dans les prunelles lumineuses :

— Il ne faut pas faire pleurer ces jolis yeux, ma petite fille, dit-elle. Il ne faut pas les abîmer... Sais-tu que c'est une splendeur que ces yeux... Et le bon Dieu, en te les donnant, t'a fait un fameux cadeau.

Et elle ajouta, entre ses dents :

— Pourvu que tu saches t'en servir !

. . . . . .

Il faisait une superbe journée d'automne. Un soleil un peu pâle, mais d'une douceur infinie, s'amusait à jeter sur les feuilles mortes une poudre dorée, et le parc splendide, avant de mourir, semblait vouloir laisser comme un éternel regret de sa beauté.

. . . . . .

— Veux-tu sonner Octave ? demanda la vieille dame à Josiane.

—Volontiers, ma tante.

Et comme la nièce traversait le salon pour joindre la sonnette, la marquise campa son face-à-main sur son nez aristocratique... Elle regardait avec complaisance le corps harmonieux et jeune se mouvoir sous la robe un peu collante, telle que la mode l'exigeait, et la tête fine bien placée sur le cou gracile, légèrement penchée en avant.

« Elle est diablement jolie, pensait-elle, et si charmante ! Ce serait vraiment dommage qu'elle vécût dans la pauvreté... »

. . . . . .

— Voilà, madame la marquise...

Octave venait d'entrer.

— Octave, dit la vieille dame en prenant son face-à-main sur ses genoux, j'ai décidé de faire avec Mademoiselle le tour du parc. Veuillez dire à Angèle de me descendre mon lainage et d'amener Niquette. Nous la prendons avec nous ; elle adore se rouler dans les feuilles mortes.

— Bien, madame la marquise.

— Est-ce qu'il ne fait pas trop froid, Octave ? Est-ce qu'il n'y a pas trop d'humidité ? Il faut, tout de même, que je pense un peu à mon rhumatisme.

— Non, madame la marquise. Il fait très doux. Madame la marquise n'aura qu'à ne point quitter les allées. Le sable est épais et très sec. S'il m'est permis de dire ma façon de penser à Madame la marquise, je crois que cette promenade lui fera le plus grand bien.

Amélie de Caumines souriait.

Elle aimait la sollicitude dont l'entouraient ses domestiques.

— Je vous remercie, Octave... Allez vite, je vous prie, prévenir Angèle et chercher Niquette.

— Bien, madame la marquise.

— Tu ne crains pas d'avoir froid, toi, Josiane

La jeune fille sourit.

— Non, ma tante. Il fait si délicieusement bon !

— Il me semble que tu as les épaules bien découvertes... Enfin, tu sais mieux que moi ce qui te convient... Dieu ! que c'est beau, la jeunesse !

Les deux femmes descendaient les allées du parc. Encore très alerte d'ordinaire, la marquise se sentait gênée, ce jour là, par une vague douleur de sciatique, et elle s'appuyait solidement sur le bras de la jeune fille. Il lui plaisait de respirer un peu cette jeunesse et son désir s'accentua de la conserver quelques jours auprès d'elle.

— Mon enfant, dit-elle, ce que tu m'as appris tout à l'heure ne m'a point surprise... Ainsi que je te l'ai dit, cela devait arriver, et je m'y attendais. Ce dénouement me paraissait inéluctable et mon intuition ne m'a pas trompée.

« Cependant, comme je n'en connaissais ni le jour ni l'heure, tu comprendras certainement que je me trouve prise au dépourvu. J'ai besoin de quelques jours de réflexion...

Et comme elle voyait passer un voile de tristesse sur le visage de Josiane :

— Toutefois, mon enfant, dit-elle, n'assombris pas tes jolies prunelles et souris-moi... J'aime la jeunesse gaie et heureuse. Dès à présent, je puis te dire que, si tu y mets personnellement un peu de complaisance, et si tu tiens compte des directions que te donnera ta vieille tante, tu pourras te vanter d'avoir tiré ta famille d'un bien mauvais pas. J'espère que tu seras raisonnable.

(*à suivre*).